



La Financière Power annonce les taux de dividendes sur les actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série P, et les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif et à taux variable, série Q

Les lecteurs sont priés de se reporter à la section intitulée « Déclarations prospectives » à la fin du présent communiqué.

Montréal (Québec), le 2 janvier 2026 – À la suite du communiqué de la Corporation Financière Power (la « Financière Power » ou la « Société ») (TSX : PWF.PR.P, PWF.PR.Q) diffusé le 2 décembre 2025, la Financière Power a annoncé aujourd'hui les taux de dividendes applicables à ses actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série P (les « actions de série P ») et à ses actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif et à taux variable, série Q (les « actions de série Q »).

En ce qui concerne toutes les actions de série P qui demeurent en circulation après le 2 février 2026, les détenteurs auront le droit de recevoir les dividendes en espèces privilégiés non cumulatifs fixes trimestriels déclarés, le cas échéant, par le conseil d'administration de la Financière Power. Le taux de dividendes pour la période de cinq ans allant du 31 janvier 2026 au 31 janvier 2031 exclusivement sera de 4,591 %, soit le rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans établi en date d'aujourd'hui, plus 1,60 %, conformément aux modalités des actions de série P.

En ce qui concerne toutes les actions de série Q qui demeurent en circulation après le 2 février 2026, les détenteurs auront le droit de recevoir les dividendes en espèces privilégiés non cumulatifs et à taux variable trimestriels déclarés, le cas échéant, par le conseil d'administration de la Financière Power. Le taux de dividendes pour la période de taux variable de trois mois allant du 31 janvier 2026 au 30 avril 2026 exclusivement sera de 3,792 %, soit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois établi en date d'aujourd'hui, plus 1,60 %, calculé en fonction du nombre réel de jours au cours du trimestre en question, divisé par 365, conformément aux modalités des actions de série Q.

Les propriétaires véritables d'actions de série P ou d'actions de série Q qui souhaitent exercer leur droit de conversion doivent communiquer avec leur courtier ou un autre représentant afin de s'assurer que leurs instructions soient suivies et que le porteur inscrit d'actions de série P ou d'actions de série Q puisse ainsi respecter l'échéance pour l'exercice de ce droit de conversion, soit le 16 janvier 2026 à 17 h (heure de l'Est).

À propos de la Financière Power

La Financière Power, une filiale en propriété exclusive de Power Corporation du Canada, est une société internationale de gestion et de portefeuille qui détient des participations dans des sociétés des secteurs des services financiers et de la gestion d'actifs au Canada, aux États-Unis et en Europe. Elle détient également des participations importantes dans un portefeuille de sociétés d'envergure mondiale établies en Europe. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le <http://www.powerfinancial.com>.

Il est rappelé aux lecteurs que la Financière Power se fonde sur certains des documents d'information continue déposés par Power Corporation du Canada aux termes d'une dispense des obligations prévues dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, comme le prévoit la décision de l'Autorité des marchés financiers et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario datée du 10 septembre 2024



concernant la Financière Power et Power Corporation du Canada, et que ces documents d'information continue peuvent être consultés en format électronique dans le profil SEDAR+ de la Financière Power à l'adresse www.sedarplus.ca.

Déclarations prospectives

Certains énoncés dans le présent communiqué, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société, comme il est indiqué dans le rapport de gestion de Power Corporation du Canada. Les déclarations prospectives sont fournies afin de présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction concernant l'avenir. Le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur la déclaration de dividendes par la Société. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés boursiers et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, des changements technologiques, des risques liés à la cybersécurité, des changements touchant les administrations, la réglementation, la législation et les politiques gouvernementales, des modifications des lois fiscales, l'incidence des relations commerciales et des tensions commerciales persistantes, incluant les menaces de tarifs et d'autres mesures des gouvernements, ainsi que des mesures de rétorsion, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes naturelles, des catastrophes causées par l'homme, des attaques terroristes, des guerres et d'autres conflits, d'une pandémie ou de toute autre crise de santé publique, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, ainsi que de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, la finalisation de transactions stratégiques, d'acquisitions, de désinvestissements ou d'autres stratégies de croissance ou d'optimisation selon les modalités prévues, y compris l'obtention des approbations requises au moment et selon les modalités prévus, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment le fait qu'on ne s'attend pas à ce que les risques et incertitudes mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et ses filiales. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris le plus récent rapport de gestion annuel de Power Corporation du Canada et son rapport de



gestion intermédiaire subséquent et sa plus récente notice annuelle, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedarplus.ca.

– 30 –

**Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :**

Stéphane Lemay
Vice-président, chef du contentieux et secrétaire
514-286-7400